

### **NON aux économies sur le dos des personnes handicapées NON au démantèlement de nos droits sociaux**

La 5<sup>e</sup> révision de l'AI est une nouvelle atteinte à nos droits sociaux. Après l'assurance chômage, l'AVS, le 2<sup>e</sup> pilier et l'assurance maladie, c'est au tour de l'assurance invalidité d'être soumise aux réductions de prestations et aux mesures restrictives et de transfert des coûts sur le dos des salarié-e-s. Un cran de plus dans l'escalade du démontage social!

#### **300 millions d'économies par an! Non à la baisse des prestations**

Parmi les mesures de restriction introduites dans la 5<sup>e</sup> révision:

- il faudra cotiser non plus un an mais trois ans pour accéder aux prestations,
- les rentes complémentaires pour conjoints sont liquidées,
- les adaptations de rente pour les personnes devenues invalides avant 45 ans sont supprimées,
- la garantie minimale pour les personnes à faible revenu ou sans revenu est supprimée,
- les frais médicaux pour la réadaptation et la réintégration sont reportées sur l'assurance maladie,

On demande des sacrifices aux personnes handicapées et aux salarié-e-s pour «assainir» l'AI, alors que les mesures indispensables pour assurer un financement adéquat de cette assurance sociale sont remises à plus tard...

#### **Réduire l'accès aux rentes dans un monde du travail toujours plus dur**

Les récessions et les restructurations augmentent l'exclusion du monde du travail ainsi que la souffrance, physique et psychique, liée à la dégradation des conditions de travail. La crise actuelle de l'AI n'est pas due aux personnes handicapées qui abuseraient de la loi, mais bien plutôt aux pressions dans le monde du travail lui-même! De plus, il arrive que des employeurs envoient leurs salarié-e-s à l'AI.

Prétendre que la réinsertion doit soudain être la «priorité» de l'AI est hypocrite: cette priorité est inscrite dans la loi dès son origine, mais sa concrétisation reste un vœu pieux, agité comme alibi d'une politique de répression et d'exclusion. La nouvelle loi ne prévoit aucune obligation pour les employeurs d'assurer des places de travail pour des personnes handicapées.

La diminution visée par la nouvelle loi de 30% des nouvelles rentes AI accordées, par rapport à 2003, est en fait déjà atteinte et le taux de refus des nouvelles requêtes a atteint 50% fin 2005.

#### **Une pression de plus en plus forte sur les assuré-e-s et les travailleurs-euses**

La loi renforce l'«obligation de collaborer», avec des mesures contraignantes et des sanctions visant les seuls assuré-e-s, sans aucune protection contre les licenciements et avec l'obligation d'accepter toutes les mesures ou les emplois proposés. Les mesures de «détection précoce» portent atteinte à la confidentialité et au secret médical. Les médecins, les employeurs, les assureurs et les personnes faisant ménage commun auront l'obligation de dénoncer les personnes présentant un risque d'invalidité!

Le risque d'invalidité n'est pas le même pour toutes et tous: plus la situation socio-professionnelle est élevée, moins on risque de faire appel à l'AI. Alors que les travailleurs du bâtiment, de l'industrie, sont parmi les plus touchés par la maladie ou le risque d'accident ...

**Pour dire NON à ce démantèlement de notre protection sociale:**

**SIGNEZ NOTRE RÉFÉRENDUM !**